

**L'An Deux Mille Dix, le QUATRE MARS** à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**  
**PRESENTS** – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL – SOURISSE – M. LEPELLETIER – Mme DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mme FATOME – M. PINEL – Mme LEFEVRE – M. BURNOUF – Mmes GESNOUIN – LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – M.NOLLEAU – Mme BLAIZOT – M. PAIS  
**ABSENTS EXCUSES** – M. LEONARD (pouvoir à Mme MESNIL) – M. HARANT (pouvoir à M. LIOT) – M. LOAS (pouvoir à M. le Maire) – M. BLAIZOT (pouvoir à Mme BLAIZOT)  
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

**OBJET – Subventions aux associations – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association TI'MOUN**

Suite au tremblement de terre survenu en janvier 2010 et afin de témoigner notre solidarité aux Haïtiens, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association TI'MOUN. Cette association, bien connue dans le Cotentin, intervient à Haïti depuis plusieurs années.

Ceci exposé, il est demandé à l'assemblée d'attribuer une subvention de 1 500.00 € à l'association TI'MOUN.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies

Après en avoir délibéré

ACCEPTE d'attribuer une subvention de 1 500.00 € à l'association TI'MOUN

Le Maire,

**André ROUXEL**

Mentions prescrites p. circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885  
Nombre de Conseillers en exercice : 33 – Présents à la séance : 29  
Date de l'avis de convocation, d'affichage et de la mention faite au registre : 22/02/10  
Date d'affichage p. extrait du PV de la séance : 05/03/10